justifiée, que c'est une honte en effet, pour la République Française d'être la pays qui, avec l'Espagne, rémunère le moins les hommes et les femmes qui remplissent la noble fonction d'instruire et d'éduquer l'enfance, que la République veut que l'école laïque soit bien défendue et se développe, il est impossible qu'elle puis comme ils le méritent les instituteurs si les instituteurs qui sont ses premiers défenseurs ;

Considérant qu'il ne peut faire supporter par le budget communal une nouvelle dépense de 25.087,87 pour augmentation de l'indemnité de résidence, précisément au moment où la Ville doit supporter les charges sans cesse plus lourdes de l'Assistance;

Considérant qu'il n'appartient pas aux communes de se substituer à l'Etat pour les dépenses des écoles publiques ; que les instituteurs n'étant pas fonctionnaires communaux doivent être rétribués entièrement par l'Etat, dont ils relèvent ; que le personnel de l'enseignement public a, du reste, intérêt, pour la dignité et l'autorité morale de ses membres, à ne pas dépendre des municipalités ;

Considérant que si les communes augmentaient les indemnités de résidence, l'Etat en tiendrait compte pour diminuer d'autant l'augmentation de traitement promise aux instituteurs par le gouvernement ;

Considérant que la proposition de M. le Préfet divise les communes en plusieurs groupes en accordant des indemnités différentes, suivant le chiffre de la population et suivant aussi le grade ou la classe de l'instituteur ; qu'ainsi présentée, la proposition de M. le Préfet, sous la couvert d'indemnité de résidence, présente réellement une proposition d'augmentation de traitement des instituteurs, mais à la charge exclusive des communes ;

Tenant compte aussi que les indemnités de résidence ne profitent pas aux instituteurs pour la liquidation de la pension de retraite ; qu'ils auraient donc intérêt à voir le taux de ces indemnités ou augmentation d'indemnité ajouté à leur traitement fixe ;

Par ces motifs,

Délibère :

Reconnaissant que la situation matérielle des instituteurs et des institutrices doit être sérieusement améliorée ;

Qu'étant donnée la délicatesse et l'importance de sa mission, l'instituteur doit avoir un traitement suffisamment élevé pour lui permettre de vivre honorablement et d'élever convenablement sa famille, sans avoir besoin de solliciter ou d'accepter des allocations diverses des municipalités ;

Invite les Pouvoirs publics à donner sans délai satisfaction aux légitimes revendications des instituteurs et des institutrices ;

Émet le vœu que les traitements et indemnités de résidence soient entièrement à la charge de l'Etat et qu'en raison de la cherté de la vie dans la région, les instituteurs et les institutrices du Département du Nord aient un traitement d'autant plus élevé ;

Et décide enfin, que la Ville de Roubaix maintient au taux ancien les indemnités de résidence qu'elle accorde actuellement aux instituteurs et institutrices, jusqu'au jour où ces indemnités seront ajoutées aux traitements et entièrement payées par l'Etat.

Insuffisances de crédits

A la demande des rapporteurs, le Conseil vote les crédits supplémentaires suivants : Bureau des retraites ouvrières, 680 fr. 16 ; service électoral, 1758 fr. 39 ; pensions de retraite accordées à des employés municipaux, 1509 fr. 58; chauffage des bâtiments communaux, 965 fr. 35; entretien des propriétés immobilières et mobilières communales;acquisition d'objets mobiliers; travaux urgents et imprévus, 10.806 fr. 77 ; indemnités de séjour aux employés sédentaires,aux facteurs des P.T.T. et aux ouvriers des téléphones, 652 fr. 90; contingent de la Ville dans la dépense d'entretien des aliénés indigents, 2643 fr. 52; secours aux familles des réservistes et des territoriaux, 1412 fr. 25 ; fêtes publiques, 3897 fr. 47; application de la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards,infirmes et incurables, 24,765 fr. 70. Cette dernière somme sera prélevée de la façon suivante : 22.500 sur l'article 103 « subvention au Bureau de bienfaisance » et 14,265 fr. 70 sur l'article 104 : « subvention aux Hospices », ces crédits présentent des disponibilités suffisantes pour régler ces imputations.

Questions diverses

Est approuvé le projet de classement et de construction d'une chaussée pavée en ce qui concerne la partie de la rue de Condé comprise entre les rues du Tilleul et de la Balance. La dépense totale est estimée à 2700 francs, dont 1800 francs à la charge des propriétaires et 900 francs à la charge de la Ville.

— La partie de la rue Ingres comprise entre la rue Lesueur et le boulevard de Lyon sera classée et une chaussée pavée construite. L'estimation de la dépense s'élève à la somme de 12,600 francs, dont 7188 fr. 85 à la charge des propriétaires,190 fr. à la charge de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing, et 5121 fr. 15 à la charge de la ville ; cette dernière somme comprenant le montant de remboursement du 1/3 de la valeur de l'aqueduc existant, soit 11017 fr. 81.

— Pour 735 francs, le Conseil décide de vendre à M. Vanderplancke Auguste, boucher, rue de l'Epeule, les chevaux bongres « Biscuit », 16 ans et « Brisson », 15 ans, achetés par le service de l'abonnage, le premier en 1899, pour 1285 fr., et le second en 1905, pour 1325 francs.

— Pour 1200 francs, M. Jules Carretta,15, rue Léon-Allart, promet la fourniture de cuirs et articles divers nécessaires pour l'entretien, en 1913, du harnachement des chevaux du service de l'enlèvement des immondices.

La taxe de remplacement sur les automobiles. — Une protestation du Conseil

Le rapporteur de la 5 commission :

Messieurs, par lettre du 11 février 1913, M. le Préfet du Nord nous prie de lui faire connaître si le Conseil municipal accepte que, pour l'année courante, la taxe de remplacement d'octroi sur les voitures automobiles soit ramenée à 50 %, en vertu de l'article 6 de la loi du 8 avril 1910, ou s'il entend profiter, en vue de prévenir le trouble que l'application immédiate et générale de cette mesure pourrait jeter dans le budget de la ville, de la disposition transitoire dont dispose le même article, permettant d'élever la taxe de la perception jusqu'à la limite nécessaire pour maintenir le produit obtenu en 1909

Nous vous prions de décider que la Ville de Roubaix entend profiter, comme les années précédentes, de cette disposition transitoire.

Toutefois, nous devons protester très énergiquement contre cette loi qui permet à l'Etat de se réserver la faculté d'augmenter ses taxes sur les automobiles, tout en obligeant les Villes à réduire les leurs, sous prétexte que les propriétaires de ces véhicules ne peuvent être grevés de charges excessives.

Le produit de notre taxe communale reste forcément stationnaire et la traction automobile remplaçant peu à peu la traction animale, nos ressources provenant des droits d'octroi sur les fourrages diminuent chaque année.

Au nom de votre 5e Commission, nous vous demandons de vous associer à notre protestation et de décider qu'un exemplaire de votre délibération sera adressée à MM. les Ministres des Finances et de l'Intérieur.

Adopté.

Caisse municipale des retraites

Sauf une légère modification, le projet dont nous avons donné hier l'exposé est adopté.

La séance est levée à 10 heures.

TOUR DE FRANCE AUTOMOBILE

Nous apprenons que deux de nos concitoyens, MM. Firmin Lestienne (de la maison Lestienne Frères et Fils), et Amédée Haustraste, mécanicien, vont piloter dans le Tour de France automobile, une voiture qui portera le N° 14.

LA FRAUDE D'ALCOOL

Roubaeum, qui avait été arrêté portant autour du corps une cuirasse pleine d'alcool de fabrication clandestine, a été l'objet d'une ordonnance de non-lieu. Roubaeum a bénéficié de cette faveur à la suite d'une transaction avec l'administration des contributions indirectes.

LE COLONEL OU 33e REGIMENT D'INFANTERIE A ROUBAIX

L'Ecole de Tir et d'Instruction Militaire de la Fédération des Ecoles Publiques de Roubaix, recevra, demain dimanche 2 mars, la visite de M. le colonel Pétain, commandant le 33e régiment d'infanterie à Arras. Le nom du colonel Pétain, bien encore professeur à l'Ecole supérieure de guerre, est très connu de tous les milieux militaires et particulièrement des officiers de nos états-majors.

PETITES NOUVELLES

— M. Edmond Selosse, entrepreneur de peintura, membre visiteur de la Société des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais, vient d'être nommé membre d'honneur de la Société royale « La Générale Belge », société de sauveteurs de Bruxelles.

— La recette mensuelle de la Société l'Employé aura lieu demain dimanche 2 mars, de 10 heures à midi, rue du Grand-Chemin, 1.

— Jeudi, vers onze heures du soir, des agents en patrouille rue Jacquard, ont mis en fuite trois individus qui tentaient de s'introduire dans la cave de l'épicerie Arthur Pattyn, angle des rues Jacquard et de la Chaussée. Ils avaient déjà fracturé le soupirail mais n'ont pu rien enlever.

— Le concert de l'Amicale Sévigné aura lieu demain, à trois heures ,au Théâtre du Fontenoy.

— Demain après-midi, au Grand-Théâtre, la troupe de M. Bourdette donnera le « Comte de Luxembourg ».

— Plainte pour vol d'une eave de linge valant 50 francs a été déposée par Mme Robertine Recterq, femme Weyenberghe, ménagère, demeurant rue de France, cour Ketelinn, 1.

— La maison Vernier, chez qui un violent incendie s'est déclaré dimanche soir, a adressé une somme de 200 fr. à la caisse des retraites des pompiers.

— Les débits de boissons pourront rester ouverts pendant la nuit du 2 au 3 mars. Les crèches municipales seront fermées lundi.

REUNION DE LA FEDERATION DES SOCIETES DE G. DES C. R. T. L.

Nous rappelons que c'est demain matin, à 9 heures et demie, sur la Grand'Place de Croix, que cette Fédération donnera sa 4e réunion. En voici le programme : courses à pied :60 mètres, 400 mètres. haies. Lancement du poids, saut combiné. Lutte à la corde. Montée de corde lisse en vitesse. Société organisatrice : « La Patriote », monitleur-chef, MM. Van Holand.

Salle des fêtes Ste-Cécile

Samedi 1er Mars, séance à 8 heures.

Du 1er au 6 Mars 1913, tous les soirs, à 8 heures. Matinées dimanche, lundi et jeudi, à 3 heures. 3e et 4e Epoques de l'immortel chef-d'œuvre de Victor Hugo : « Les Misérables », dont les premières parties ont obtenu un colossal succès ! ! !

Dimanche 2 Mars 1913, à 8 h. 1/2, Grand Bal de Nuit, Paré, Masqué et Travesti. 300 francs de prix en objets d'art.

TOURCOING

LA GREVE DE L'IMPRIMERIE GEORGE FRERE

Ainsi que nous l'avons annoncé, une grève existe à l'établissement George Frère. Les dix typographes en grève se sont présentés jeudi soir devant le Conseil des Prud'hommes de Tourcoing. Il s'agissait de trouver un moyen d'entente.

Les ouvriers, de leur côté, ont déclaré qu'il consentaient à faire le travail, qui, d'ailleurs avait été fait l'année dernière, à la condition que le patron ferait faire les ajustes avec des caractères mobiles

La patron a refusé. Il a fait aucune concession. On dit même qu'il aurait ajouté que le plus grand plaisir que pourraient lui faire les grévistes serait de se rendre chez lui pour retirer leurs livrets. Nous donnons ce dernier renseignement tel qu'il nous a été fourni par des grévistes.

CAR CONTRE CAMION

Dans le soirée de jeudi, le car M-215 a tamponné, rue de l'Hôtel-de-Ville, un camion attelé de deux chevaux, appartenant à M. Filipo Jules, camionneur à Boustecque. Le car a eu une glace brisée.

DESAGREABLE SURPRISE AU REVEIL

M Boone Jules, 31 ans, sans profession, demeurant rue de l'Epine, 1, cour Vandamme, avait deux beaux lapins dans une cage située dans la cour de son habitation. Il soignait ses lapins d'une manière toute particulière. Or; hier matin, il constata à son réveil qu'on adroit maraudeur les lui avait dérobés. M Boone a déposé une plainte au 1er arrondissement. Une enquête est ouverte.

UNION DES ŒUVRES POST-SCOLAIRES

Section de préparation militaire

Journée du dimanche 2 mars. — A 8 heures, rassemblement, maison des Amicales A 9 heures, service médical A 9 heures 45, réunion du comité. A 10 heures 45, salle de gymnastique A 11 heures 45, Lycée (Amphithéâtre, topographie). Des photographies de groupes seront prises à ces divers endroits.

Mardi 4 mars. — A 8heures, salle de gymnastique : continuation des exercices.

AMICALE COLBERT

La commission, élue en assemblée générale a constitué son bureau comme suit pour 1913 : Président, M. Armand Wagnon ; vice-présidents, MM Julien Flament et Edouard Debaene ; secrétaire général, M. Vanbremeker , secrétaire, M. Georges Locut , secrétaire adjoint, M. Victor Muller ; archiviste, M. Arthur Delgrange ; commissaire-délégué aux cases-réclame du Bulletin, M. Vincent Debuigne.

Des sous-commissions des fêtes et excursions, des sports, du recrutement et du placement du Bulletin, ont été formées avec leur secrétaire particulier.

Dimanche, de 10 heures et demie à midi, continuation du concours de jeux, au foyer de l'Ecole. Le trésorier se tiendra à la disposition des sociétaires pour le recouvrement des cotisations Les nouveaux adhérents à l'Amicale recevront bon accueil.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux se réuniront mardi à 8 heures du soir. Voici l'ordre du jour :

Dépenses imprévues. — Cotes irrécouvrables ; admission en non-valeurs. — Services municipaux ; marchés divers — Réception de travaux et fournitures. — Bureau d'Octroi du Pont-de-Neuville ; location d'un nouveau local. — Location d'un immeuble appartenant à la Ville, rue du Conditionnement — Jury criminel ; commission chargée de dresser la liste provisoire ; désignation de délégués du conseil municipal. — Taxe communale sur les automobiles ; maintien pour 1913 d'un produit égal à celui de 1909. — Condition publique — règlement de la situation du Directeur ; emballage des laines peignées ; tarif complémentaire ; frais de séjour des marchandises, règlement et tarif ; assurance contre l'incendie, avenant. — Usine d'électricité ;réception définitive de travaux exécutés par l'E. E. N. ; extension du réseau, emprunt ; fourniture de compteurs, prorogation du marché ; convention avec l'E. E. N , prix d'achat du courant, avenant. — Usine à gaz ; canalisation rue du Levant, Crédit ; renforcement de l'éclairage du quartier de la Croix-Rouge, crédit ; boulevard des Trois-Villes, prolongement d'une conduite de gaz. — Service des Eaux ; redevances pour occupation temporaire du domaine public, crédit; marchés divers ; réception définitive de travaux et fournitures. — Riez de l'Espierre ; inondations , règlement des frais d'expertise. — Collège de jeunes filles ; cuisinière à vapeur ; travaux complémentaires ; acquisition de matériel scientifique. — Ecole pratique et ménagère de filles ; réglementation générale de la situation des maîtresses d'atelier. — Ecoles communales ; fourniture de livres de prix. — Société d'encouragement aux œuvres d'apprentissage ; commission ; désignation par le conseil municipal de deux délégués. — Sauvegarde des Nourrissons ; comité ; désignation par le conseil municipal de quatre délégués. — Don à la ville ; communication. — Tramways de Lille et de banlieue ; modification des points d'arrêt. — Cessions de terrains à la voie publique — Voirie ; ébouage ; vente et achet de chevaux — Boulevard Industriel ; modification d'alignement près de la gare des France ; avis sur enquête. — Cimetière ; monument des enfants morts pour la Patrie ; pose d'un médaillon reproduisant la médaille commémorative de la guerre de 1870-71. — Instance contre la ville de Tourcoing par les Magasins Généraux ; règlement des honoraires dus à l'expert. — Abattoir ; toiture en ciment armé ; marché. — Stand de tir ; construction ; réception définitive. — Théâtre Municipal ; direction ; renouvellement du contrat avec M. Santaro. — Pompiers et Octroi ; pensions de retraites. — Assistance obligatoire ; application de la loi du 14 juillet 1905. — Service militaire ; demande de sursis d'incorporation ; allocation aux soutiens de famille.

AUTOUR DE LILLE

LA MADELEINE

Une chute. — Un ouvrier charpentier, M. Lucien Reveillon, 36 ans, au service de MM. Barthelemy Bousigues et Cie, 16, rue de Valmy, à Lille, était occupé à réparer la toiture d'un des hangars à la filature Delesalle, à La Madeleine. Soudain, l'ouvrier perdit l'équilibre et s'abattit sur le sol,d'une hauteur de plusieurs mètres. On le transporta à son domicile, rue Charles-Gilquins, à Lous.

Un docteur constata qu'il portait des plaies profondes au visage et sur tout le corps.

CROIX

Amicale Kléber. — Aujourd'hui samedi, à 8 heures du soir, au siège de l'Amicale, réunion de toute la Commission pour l'organisation de la conférence suivie d'une fête de famille intime.

Demain dimanche, la salle des jeux sera ouverte de 9 heures à midi. Des prix seront distribués à quelques jeux.

Cours de solfège à 10 heures par M. Dezayldit Commissaires de services : MM. Cholteau, Delannoy et Leduc.

Section cycliste. — La première sortie eura lieu le 9 mars, sur Lesenne.

LA BASSEE

La Section de la Société Républicaine des Conférences Populaires organise pour le dimanche 16 mars prochain, à 6 heures du soir, Salle du Café Français, au premier étage (entrée particulière réservée aux Dames), sous la présidence de M. Emile Delattre, président de la Section, une grande Conférence publique.

M. Deneubourg, de Roubaix, orateur de talent, bien connu dans cette région, développera : « Comment la première République a détendu ses libertés ».

A l'issue de la réunion, une intéressante séance de cinématographie sera offerte au public, au Café Français.

GONDECOURT

La Musique et l'Orphéon Municipaux donnaient dimanche dernier, leur concert annuel. Ce tut une fête en tous points réussie; un véritable régal pour les auditeurs, un triomphe pour les organisateurs.

Plus de 600 personnes venues de Gondecourt et des villages voisins se pressaient bien avant l'heure dans la salle de M. Lestoquoy. Le programme était d'ailleurs régulièrement alléchant. « La Réservistes aux cinq enfants », nous fit mourir de rire, les chansiers et duettistes furent charmants.

« La station Champbaudet », un des chefs-d'œuvre de l'immortel Labiche, fut enlevée avec tout le brio désirable. Les acteurs et actrices improvisés se rendirent merveilleux de verve et d'entrain, et certes, plus d'un amateur de théâtre, présent dans la salle, en fut ravi.

Comme nous l'avons annoncé, M. Jean Boulse, 1er prix de flûte du Conservatoire de Paris et son très adroit accompagnateur, M. Marcel Dupas, firent tant délices des plus difficiles. A plusieurs reprises, le public leur fit de véritables ovations.

« Le Ballet des Nations », exécuté par la Section féminine de la Société de Gymnastique « La Sedinoise », eut tout le succès qu'il méritait. Ce numéro était réellement magnifique. M. Demarbre, moniteur-chef et les fillettes méritent les plus vives félicitations.

Nous ne pouvons terminer sans mentionner la Musique qui exécuta une fantaisie sur « Faust », et l'Orphéon qui interprète le « Chœur des Soldats ». Ces deux numéros prouvent tout ce dont les Sociétés sont en réel progrès. Tout à l'honneur de MM. Jules Gautier et Achille Caby, directeurs.

Enfin, l'Original Léon, avec son talent habituel, dérida les plus moroses La quête pour les pauvres n'a jamais été si fructueuse. Le bal qui suivit le concert fut très animé.

En somme, fête superbe qui fait honneur à la Musique et à l'Orphéon si doni Gondecourt conservera longtemps une excellente impression. Toutes nos félicitations aux organisateurs.

WILLEMS

Le Conseil Municipal s'est réuni en session de février. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté. 750 francs sont accordés pour l'entretien du chemin d'Hem à Baisieux ; ces travaux seront exécutés par M. Paulvaiche, de Wattignies, Avis favorable est donné à la création d'un marché aux veaux à Orchies. MM. Lemaire, Clermont, Masquelier et Fremeaux, sont désignés à la revision de la liste des assurés. Les trois d'éclairage et de premier établissement ne sont élevés pour 1912 à 7.111 fr. 90. Les contributions n'en seront pas augmentées. Le Conseil s'occupe ensuite des portions ménagères. Les travaux seront exécutés en presbytère, selon devis établi par l'architecte. Quelques menus crédits sont votés pour régularisation. L'assemblée délibère ensuite sur la question des indemnités de résidence des instituteurs. Accepte sous réserves le projet préfectoral en faisant remarquer que ces indemnités devraient être basées sur les charges de famille. Le service des pompes funèbres sera mis en adjudication. Le Conseil s'occupe ensuite des affaires d'assistance.

HEM

Conférence. — La conférence organisée par l'Amicale Victor-Hugo, à l'occasion de la remise des récompenses aux élèves des cours d'adultes a obtenu un vif succès.

M. Deneubourg a éloquemment traité de la première République et de le défense de ses libertés.

L'orateur fut très vivement applaudi.

NORD

DOUAI

Un mauvais diable. — La gendarmerie a dressé procès-verbal pour ivresse, outrages et menaces de mort à la charge de Louis Tatenchoux, 33 ans, journalier à Douai.

A l'Hôtel-Dieu. — On a amené à l'Hôtel-Dieu, le sieur Clovis Lemaître, domestique au service de M. le Maire d'Ecourt-St-Quentin, qui s'était fait une fracture compliquée de la jambe gauche.

Acte de courage. — Le maréchal des logis Maréchal, du 15e d'artillerie, a maîtrisé rue Saint-Vaast, un cheval d'officier qu'un ordonnance avait laissé se sauver.

Toutes nos félicitations.

Une soirée de gala à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville. — Le mardi 11 mars prochain, aura lieu, dans la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Douai, un auguitique concert donné par :

M. Mounet-Sully, doyen de le Comédie-Française ; M. Delmas, de l'Opéra ; Mlle Jane Hatto, de l'Opéra ; Mme Herlery, de l'Opéra-Comique ; M. André Brunot, sociétaire de la Comédie Française ; M. Hollmann, violoncelle-solo de le Reine des Pays-Bas ; M. Alexandre Debruille, 1er prix de violon du Conservatoire de Paris, membre de la Société des Concerts du Conservatoire ; M. Emile Bourgeois, accompagnateur de l'Opéra-Comique

Les portes s'ouvriront à 8 heures 1/4. On commencera à 8 heures 3/4 précises.

Nous publierons le programme de cette soirée exceptionnelle qui ne comportera pas moins de seize numéros.

Prix des places : Parquet, 10, 8, 6 et 5 fr.; Pourtour (gradins) : 6, 5 et 3 francs. — Location est ouverte, dès à présent, chez M. Bridoux, concierge de l'Hôtel de Ville.

VALENCIENNES

Théâtre. — Demain dimanche 2 mars, à 5 heures, représentation au bénéfice de M. Dusber, grand premier rôle et régisseur de comédie : « La Bête Féroce », drame en 5 tableaux, de Jules Mary et Emile Rochard ; « Les Fêlards », opérette en 4 tableaux, musique de Victor Roger.

LA SENTINELLE

Arrestation. — A la suite d'une descente du parquet de Valenciennes, vendredi à 1 heure et demie, la femme Bertouille ,a été arrêtée pour s'être livrée à des manœuvres abortives sur la nommée Marie Dufour, de Neuville-sur-Escaut.

CAMBRAI

CAUDRY

Accident. — Le tulliste François Riches, en glissant, a porté par mégarde la main droite sur le métier en marche pour se retenir de tomber. Il eut l'index droit pris dans le mécanisme et broyé. On dut procéder à l'ablation du doigt.

AVESNES

Vol. — On a volé des balles de laine au préjudice de MM. Letour frères, filateurs. La gendarmerie enquête.

DOUZIES-MONTPLAISIR

Concert. — Dimanche 9 mars, la Fanfare de Douzies-Montplaisir donnera un concert suivi de bal.

MARFENT

Concert. — Le concert annuel de l'Avenir Musical aura lieu le dimanche 23 mars. Le programme paraîtra ultérieurement.

ETROEUNGT

Soirée récréative. — Samedi 1er mars, soirée récréative et grand bal, Salle des Fêtes.

BOUSSIERES

Bal. — Un bal au profit des jeunes gens sous les drapeaux aura lieu le 9 mars.

LEVAL

Vol. — Plusieurs poules ont été volées chez M. Henri Froment, au Four-Debout.Le gendarmerie enquête.

MAUBEUGE

La rage. — Plusieurs cas de rage ayant été constatés en ville, un arrêté a été pris aussitôt par M. Walrand, maire de Maubeuge.

JEUMONT

Vol au Nord-Electrique. — La nommé Eugène Motte, 48 ans, domicilié à La Balasière (Belgique), a été arrêté pour vol de cuivre aux mines d'Electricité.

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

LENS

Chez les débitants de boissons. — Dans sa réunion du 27 février, le Syndicat des Débitants de Lens a décidé : 1° L'envoi d'une délégation auprès de M. le Maire pour lui demander de prendre les mesures nécessaires pour la fermeture des cinémas. ces dernières restant ouverte jusque minuit les jours de séance et les débitants devant fermer à 11 heures du soir d'où un préjudice considérable pour ces derniers ; 2° Pour solliciter une réglementation plus équitable des allocations accordées aux ducaacs de quartiers notamment à celui de la rue de Douai ; 3° L'autorisation pour les débitants d'avoir chez eux des distributeurs à jetons de commerce ; 4° La permission pour les débitants de tenir leurs établissements ouverts jusque minuit en semaine et jusque une heure du matin les dimanches ; 5° Enfin pour inviter M. le Maire à vouloir bien présider la réunion générale que le syndicat se propose d'organiser courant mars prochain.

COURRIERES

Grave accident aux Mines de Courrières. — Le mineur François Debarge, 26 ans, occupé à la fosse n° 8 des Mines de Courrières, fut atteint par une lourde pierre. Quand on réussit à le dégager après bien des efforts, il fut remonté à la surface où le docteur constata qu'il avait une lésion à la colonne vertébrale.

HENIN-LIETARD

Un incendie qu'on croit pouvoir attribuer à la malveillance a eu éclaté à l'usine Sarliaux, dans une cabine abritant un moteur électrique et des marteaux-revolvers. Les dégâts sont évalués à 5,000 francs pour le moteur et 4,000 francs pour les outils.

ETATS CIVILS

LILLE

Naissances. — Crépin Denise, rue des Sarrazins, 96 — Casier Albert, rue de la Barre, 51 — Hennebel Andrée, rue Princesse, 80 — Delos Roger, rue de Coulmiers, 20 — Dutilleul Georgette, rue d'Arcole, 5 — Montagnies Pierre, rue Saint-Sébastien, 32 — Flourquin Roger, rue de Brigode, 12 — Saison Georgette, rue Jacquemars-Giélée, 81 — Barrois André, rue de Sedin, 7 — Bochet Roger, rue des Buisses, 27 — Dechateux Roger, rue Montagne, 42.

Décès. — De Saover Jean-Baptiste, 86 ans, veuf de Marie Dhont, rue du Bel-Air, 12 — Gruson Madeleine, 35 ans et demi, épouse de Maurice Soudan, rue Brasseur, cour Robart, 18 — Demeyer Jean, 84 ans, veuf de Marie Fassin, quai de la Basse-Deûle, 104 — Preudhomme Adrien, 74 ans, époux de Louise Viane, quai de la Basse-Deûle, 104 — Dujardin Marthe, 35 ans, épouse de Gaston Vanneuin, rue du Marché-aux-Filles, 19 — Schedelowski Albertine, 25 ans et demi, épouse de César Debuine, rue Fontenelle, 16 — Boidin Elise, 56 ans, épouse de Louis Mel, rue Pierre-Legrand, 136 — Bodin Georges, 27 ans, célibataire, rue du Plat, 12 — Lehembre Denise, 9 ans, rue Marcin, 14 — Langlet Marie, 70 ans et demi, célibataire, rue Nationale, 156 — Picavet Marie, 84 ans et demi, épouse de Louis Fauvarque, rue Négrier, 13 — Fortin Edouard, 70 ans et demi, célibataire, quai de la Basse-Deûle, 104 — Pruvost Robert, 5 mois, rue de la Résistance, 32 — Copez Alfréda, 20 jours, rue du Croquet, 28 — Macor Calixte, 11 mois, rue Malpart, 49 — Pecquerie Adolphine, 45 ans, épouse de Georges Degand, rue d'Esquermes, 95 — Delsaux Germaine, 20 ans, célibataire, rue d'Arras, 111 — Gupot Amandine, 19 ans et demi, célibataire, rue Brûle-Maison, 81 — Broeckaert Pierre, 69 ans, veuf de Séraphine Roela, rue Baudin, 16 — Delesaire, 8 mois ,rue Broca, 1.

ROUBAIX

Naissances. — René Nolt, rue de l'Ommelet, 69 — André Devestinck, rue du Tilleul, 358 — Paul Quivrin, rue des Fabricants, 23.

Décès. — Henri Durier, 76 ans, sans profession, rue de Blanchemaille — Louis Masquelet, 71 ans, mannetier, avenue Frasez, 43 — Marie Lepoutre, 3 ans, avenue Julien-Lagache — Auguste Vanoubrye, 53 ans, fabricant, boulevard de la République — Anatole Delanghe, 51 ans, négociant en tissus, rue du Chemin-de-Fer, 17 — Henriette Bettebrée, 7 ans, rue du Chemin-de-Fer, 41 — Louis Wasmon, 42 ans, manœuvre, rue Beaumarchais, 6 — Paulette Martin, 7 mois, rue de la Banque, 44 — Jean Delcroix, 16 ans, comptable, rue Vauban, 33.

TOURCOING

Naissances. — Lamarque Jean-Baptiste, rue du Touquet, 61 — D'hailly Anne, boulevard Gambetta, 94 — Lecomte Albertine, rue du Pont-de-Neuville, 175 — Mentvel Charles, rue d'Austerlitz, 31 — Devroe Claire, rue Nationale, 122 — Senave Louise, rue Nationale, 122.

Décès. — Cuvillon Juliette, 60 ans, sans profession, rue de Lille, 121 — Vanderhaeghe Blanche, 21 ans, place Charles-Roussel, 15.

CHOCOLAT
DELESPAUL-HAVET
UNIVERSELLEMENT LE PLUS LOUÉ
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
95, rue Nationale, Lille

Feuilleton du 1er mars 127

Larrons d'Amour

par Paul JUNKA

— Je comprends... Encore une de ces morts habilement simulées pour favoriser l'évasion... Mauvais, cela, très mauvais ! Bien noté au pénitencier, Jacques Silvère avait de grandes chances d'être prochainement gracié ; comme il m'avait profondément intéressé, et que je ne l'avais jamais complètement perdu de vue, je me proposais, à l'heure favorable, de m'y employer de tout mon pouvoir. Tandis qu'à présent, il a rompu son ban et...

— Si votre influence pouvait s'employer de façon plus favorable encore, interjeta Collet, méfiant.

M. de Cavaro le regarda fixement ;

— Vous êtes trop de votre métier, Collet, pour avancer sans raison une chose aussi invraisemblable ; sachant que l'évasion de Silvère fut ménagée, s'il est repris, le sort le plus rigoureux, il tient que vous connaissiez le véritable assassin ?

— Non seulement je le connais, affirma Collet rudement, mais il est à ma disposition, c'est-à-dire à celle de la justice, et il en répondra en revision quand on voudra !

M. de Cavaro en frémit les mains :

— Oh ! mais ceci devient intéressant ! Voyons, Collet, contez-moi votre histoire ?

Le policier eut un sourire attendri des bonnes heures :

— Je ne demande pas mieux, monsieur, puisque je suis venu tout exprès...

Et sans voir le coup d'œil affectueusement admiratif qu'échangeait M. de Cavaro avec le sous-chef de la Sûreté, il narra sa efforte et sa longue patience. M. de Cavaro écoutait avec une attention passionnée. Le souvenir de la condamnation de Jacques Silvère était resté dans un coin de sa sensibilité comme une de ces piqûres de doute et d'angoisse que garde trop souvent, au cours de sa carrière, tout magistrat digne de ce nom, et à cette minute où une œuvre de magnifique réparation humaine s'imposait à lui, il trouvait la vie belle, savoureuse infiniment.

Pendant des jours et des jours, il ne s'en nourrait plus, son esprit rencontrait enfin un sujet capable de l'occuper, et une douceur indéfinissable la prenait tout entier. C'était, croyait-il, le plaisir du résultat escompté. Pour une fois, ce remarquable psychologue se trompait, du plaisir, il ne leurrait sciemment, afin de ne point déroger à ses habitudes de scepticisme léger. Parce que sa curiosité, d'abord de l'émotion ; et ce remement intime qu'il ne s'expliquait pas venait tout uniment de son cœur...

Lorsque Collet se tut, il le laissa avec cette curiosité rétieuse qui, chez lui, masquait les sentiments profonds :

— Vous avez bien travaillé, Collet ! Il serait honteux que la justice n'inclît pas votre zèle ; qu'on lui pardonne d'arriver un peu tard, ce n'est pas pour rien qu'elle est boîteuse ! Dites à Jacques Silvère qu'il peut compter sur moi.

Collet tourna vers lui son honnête visage épanoui :

— Ah ! monsieur, monsieur, ne vous moquez pas !... Je savais bien que nous vous trouverions : on vous trouve partout où il y a du bien à faire !... Et moi, voyez-vous, eh bien, je n'ai jamais été si content de ma vie !

X

Cœurs en fête...

Bien que Collet se déclarât satisfait, il n'estimait pas, sans doute, avoir été jusqu'au bout de sa tâche, car à peine eut-il pris congé de M. de Cavaro et du sous-chef de la Sûreté, qu'il sauta dans un fiacre et se fit conduire à la gare Montparnasse, d'où un train l'emmena à Bellevue.

D'une allure tranquille, un rayonnement à sa face placide, il montait l'avenue du Château, en songeant que, selon la cordiale expression de M. de Cavaro, il avait bien travaillé. Et, à constater quelle heureuse tournure prenaient les choses, il se sentait gagné par une indicible allégresse, une sorte d'admiration joyeuse pour la vie et le mystère des complications sans nombre qui, après d'inouïes épreuves, s'achèvent dans du bonheur et de la beauté.

— Dire qu'il y a des gens qui font des romans ! Moi, qui n'ai jamais eu seulement le temps d'en lire un, je m'imagine qu'il n'y a rien de plus passionnant que la réalité !

Sur cette conclusion, dont la justesse comportait une part d'ignorance, car le bon Collet, qui n'avait si ingénument n'avoir jamais rien lu, ne se figurait pas que ces fadaises de roman, pour lesquels il éprouvait une commisération un peu dédaigneuse, pussent s'inspirer de la réalité qui le passionnait, il sonna à la porte d'une petite maison cachée sous les glycines.

C'était là que Marguerite Fabrègues vivait, dans une profonde retraite depuis la mort du comte Geoffroy. Quand la jeune bonne, qui comprenait à présent tout son service, vint l'ouvrir que M. Collet la demandait, elle ne fut pas sans ressentir comme un choc d'appréhension. Elle connaissait le policier pour l'avoir rencontré quelquefois chez Flavienne ; d'ailleurs, il avait été mêlé de façon trop étroite au procès de Jacques, puis, toutes ces années, à l'existence de la famille Silvère, pour que son nom ne fût pas familier, et, toujours, elle l'avait obscurément redouté, certaine que, de cet être perséverant et sagace, viendrait un jour la lumière, la vérité que sa conscience appelait, mais qui épouvantait son cœur.

C'est pourquoi la vaste inopinée de Collet revêtait aujourd'hui pour elle une signification tragique. Elle se leva, toute droite, à l'annonce de ce nom, comme si elle eût entendu sonner l'heure qu'en tremblant elle avait attendue toute sa vie.

Un poignant reflet de son désarroi intime flottait sur son délicieux visage mortellement pâle, quand elle pénétra dans le petit salon où, parmi la modestie d'un arrangement de bon goût, rien ne aubait tait des splendeurs d'autrefois

Collet était d'observation trop subtile pour ne pas deviner au premier coup d'œil « l'état d'âme » de la belle créature, et fort galamment, il la rassura sans plus tarder :

— On l'avait que je vous fais peur, madame Marguerite ? Savez-vous que ce n'est pas très honteux pour quelqu'un qui, en vertu de l'adage connu des amis de nos amis...» croyait avoir des titres à votre bienveillance ! Allons, remettez-vous, que diable ! Pour appartenir à la préfecture, on n'est pas forcément un messager de malheur

Sa gaieté bon enfant opérait, comme toujours. Souriante, avec la grâce charmeresse qui ne l'abandonnait jamais, Marguerite assura qu'elle avait toujours eu beaucoup de sympathie pour M. Collet de qui elle admirait l'intelligence et le dévouement et que cette sympathie ne serait que s'accroître si le policier était aujourd'hui, ainsi qu'il paraissait l'indiquer, un heureux messager.

Avec enjouement, Collet frappa ses mains l'une contre l'autre :

— Certainement, je suis content ; je ne fais que le répéter à tout le monde et à moi-même ; Mais j'espère l'être tout à l'heure plus encore !... Cela dépend de vous, madame Marguerite.

— De moi !...

Elle le regardait avec un peu d'effroi. Habituée à conjurer les hommes, elle se demandait et celui-ci ne s'était pas pris à son charme et ne venait pas implorer un amour qu'elle ne pouvait pas lui donner...

Pénétrant sa pensée, Collet se mit à rire franchement :

— Je suis beaucoup moins ambitieux que vous ne croyez, madame Marguerite ! Ma spécialité, voyez-vous, c'est de travailler pour les autres...

Il y avait dans la phrase, aussi bien que dans l'intonation, quelque chose qui fit dresser